ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

LA DEUXIEME CONFERENCE « DES ANNALES »

M. Jules Truffier, l'éminent professeur du Conservatoire National, a fait, hier après-midi, salle Pierre Destombes, une causerie fort applaudie sur l'immortel La Fontaine. Le conférencier, avec le talent le plus souple, dit lui-même quatre fables et divers fragments, une scène, notamment de la « Coupe Enchantée », comédie écrite par le mari de la Champmeslé, d'après le morceau du fabuliste.

L'admirable comédien qu'est Georges Berr a brillamment secondé M. Truffier, en récitant douze fables des genres divers où s'est illustré le maître.

Dans la « Cigale et la Fourmi » qu'il a dit deux fois, le sociétaire de la Comédie-Française a donné à choisir entre deux interprétations opposées du texte. Il faut dire que la perfection de la manière a mis l'auditoire en grand peine à comparer.

Ces deux maîtres ont terminé la séance par une scène infiniment amusante de Molière, extraite du « Mariage forcé », après laquelle ils ont été rappelés trois fois par un auditoire enthousiasmé.

VELOS VOLES

Une bicyclette a été dérobée hier, dans le couloir de l'habitation de M. Paul Paydet, industriel, rue du Grand Chemin, 48, causant à son propriétaire un préjudice de 600 fr.

— La même aventure est arrivée à M. Valéry Leman, employé, 58, rue du Grand Chemin.

VOL DE CHARBON

Pour avoir dérobé du charbon sur un tombereau de l'usine à gaz, les jeunes Adèle Varlet, 17 ans, et Alphonse Gras, 10 ans, demeurant rue des Fossés, seront poursuivis.

AU COMITE D'ALIMENTATION

Tous les jours, aux Halles, vente libre de beurres, 19 fr. le kilo ; confitures 1 fr. 40, 2 fr. 50 le pot ; chocolat, 1 fr. 80 les 250 gr. ; fromage chester, 7 fr. 80 le kilo. Cuirs : semelles pour femmes et enfants, 2 fr. 75, 2 fr. 25 la paire ; talons et demi-semelles Palla, 1 fr. la paire.

Vente libre de vin rouge, 1 fr. 70 le litre, le vendredi 7 de 8 à 11 h. 1. jaunes et vertes ; de 2 à 4 h., 16, jaunes et vertes.

Vente libre de pommes de terre, 1 fr. les 8 kilos.

Vente libre de chaussures de luxe et de fatigue, salle des Fêtes, rue de l'Hospice.

FORCES INCONNUES

Avec ta RAYONNANTE, expédiée à l'essai, vous pouvez soumettre une personne à votre volonté, même à distance. Demandez à Mᵉ STEFAN, 92, Bd. St-Marcel, Paris, son livre nº 112. GRATIS

LE CHARBON A DOMICILE

Aujourd'hui vendredi, secteurs 11 et 12.

STATISTIQUE DE LA POPULATION

D'après les déclarations reçues à la Mairie, le chiffre de la population de Roubaix s'élevait à fin novembre à 124.417 habitants. En décembre, 582 arrivées, 234 naissances, 419 départs et 147 décès ont été enregistrés.

La population, au 1er janvier 1921, était donc de 124.667 habitants.

En exécution de la loi du 8 août 1893, il a été reçu en décembre 336 déclarations de personnes de nationalité étrangère exerçant une profession, un commerce ou une industrie à Roubaix.

416 déclarations d'accidents du travail ont été faites à la Mairie en décembre dernier.

MARIAGES DU 8 JANVIER

40 mariages sont prévus pour le samedi 8 janvier.

M. Thérin, adjoint au maire, officier de l'état-civil, procédera aux unions à partir de 10 heures jusqu'à 11 h. 30 du matin.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — René Lescieux, rue Lannoy, numéro 269 ; Nelly Hanot, rue Conférence, 25 ; Simonne Debruyne, rue Pierre-de-Roubaix, 69 ; Simonne Villers, rue Pierre-Motte, 9 ; Roger De Busscher, rue Guinguette, 86 ; Fernande Verbrugge, rue Tilleul, 21 ; Roger Depuecur, rue Tilleul, numéro 281 ; Georges et Isaac Claevs, rue Charlemagne, 25 ; André De Croone, rue Anzin, 52 ; Denise Démarécaux, rue Epeule, 39 ; Madeleine Mortier, rue Bernard, 54 ; Maurice Pauchant, rue Daubenton, 169.

PUBLICATIONS. — Alphonse Delepaul, manœuvre, et Maria Décarpentrie, peigneuse.

DECES. — Marie Lavercher, veuve Delannoy, 77 ans, rue Pauvrée, 37 ; Philomène Fleury, épouse Delrue, 43 ans ; Robert Delreux, 13 ans, rue Desaix, 35.

TOURCOING

INFRACTION A LA POLICE DES CHEMINS DE FER

M. le commissaire spécial attaché à la Gare a fait arrêter Paul Ravel, 15 ans, employé à Paris, rue Cail, 30, qui n'a pu représenter le ticket qu'il prétend avoir pris au départ de cette dernière ville.

ARRESTATION D'UN SANS FOYER

Maurice Demeld, 19 ans, journalier, rue des Anges, 87, trouvé errant au milieu de la nuit par une ronde de police, au boulevard Descat, a été mis au violon.

ACTE DE PROBITE

Le jeune Gaston Liagre, 12 ans, rue Fin-de-la-Guerre, cour Clarisse, coursier chez M. Catteau, pâtissier, rue de Lille, 13, à Tourcoing, a trouvé jeudi, Grand'Place, un certain nombre de coupons des Mines de Lens.

Déclaration a été faite par la mère du jeune homme au poste central.

A LA CAISSE D'EPARGNE

Au cours de la dernière réunion du Conseil des Directeurs, M. Georges Lombard, président, a donné le compte-rendu des opérations effectuées en 1920 et dont voici les grandes lignes :

Solde dû au 1er janvier 1920 à 38.690 déposants, 27.287.396 fr. ; 39.338 versements reçus pour une somme de 25.010.227 fr. ; 11.597 remboursements pratiqués, représentant 10 millions 380.418 fr. Au 31 décembre, il était dû à 41.374 déposants 43.189.859 fr.

En 1920, l'augmentation est de 3.044 déposants et le solde est accru de 15.903.463 fr.

DINSTINCTION HONORIFIQUE

M. Alphonse Lenfant, commissaire central, vient de recevoir la croix de chevalier du « Mérite National » pour services exceptionnels rendus à la cause interalliée au cours de la guerre mondiale.

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE

Le maire de Tourcoing informe ses concitoyens que la liste des jeunes gens appelés à la formation de la classe 1921 est affichée sur la façade latérale de l'Hôtel de Ville, rue de la Paix.

EX-DISCIPLINAIRES BRASSARDS ROUGES DE TOURCOING

Les ex-disciplinaires brassards rouges Belges de Tourcoing, qui ne sont pas encore venu remplir leurs formules devront se présenter au siège 82, rue de la Malsence, avec un certificat de déportation aujourd'hui vendredi 7 janvier, à partir de 6 h. 30 du soir. Ceux qui ne se présenteront pas ne seront plus servis, les formules devant partir.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Marie Lamarque, impasse Dhaluin, 5 ; Edith Duquelzar, rue du Fresnoy, 13 ; Andrée Withouck, rue des Roses, 16.

PUBLICATIONS. — Henri Pardoen, serrurier, et Léonie Deconinck, rattacheuse ; Jean-Baptiste Defaux, mécanicien, et Blanche Selosse, sans profession.

DECES. — Marthe Nuttin, 8 ans, rue du Cœur-Joyeux, 63 ; Marie Ctristory, 63 ans, rue Nationale, 75 ; Elise Maret, 54 ans, épouse de Désiré Bouche, rue Jacquard, 1.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

LA POLICE RECHERCHE... — Ces jours derniers, des vols de draps de lit et de linge divers ont été commis rue du Ballon et rue de Tourcoing. La police recherche les voleurs.

Les ménagères avaient étendu dans la cour leur linge lessivé. Peu de temps après, il fut volé.

ETAT CIVIL DE WATTRELOS. — *Naissances.* — Alfred Cosaert, rue de la Boutillerie, 10. — Marie Corbonne, rue du Sartel, 7.

Décès. — Jules Farvaque, 24 ans, rue de Beaulieu, 51. — Julie Constant, veuve Fatrez, 67 ans, rue Miribel, 16 bis. — Auguste Portier, 42 ans, rue du Crélinier, 56.

CROIX

TICKETS DE CHARBON. — Vente de tickets de charbon au Magasin Central, 14, rue des Ogiers, vendredi 7 janvier, de 8 à 12 heures et de 14 à 16 heures, pour le secteur Gare, 13e tour ; samedi 8, mêmes heures, pour le secteur de la Grande-Rue.

Cartes de 1 personne, 100 kilogs, 20 francs : cartes de 2, 3 et 4 personnes, 150 kilogs, 30 fr. : cartes de 5 personnes et plus, 200 kilogs, 40 fr.

SI VOUS ÊTES ATTEINT DE HERNIE

ne vous contentez pas de souffrir en silence, ne vous résignez pas non plus à gémir toute votre existence sous l'étreinte douloureuse des bandages à ressort de tous modèles qui laissent glisser la hernie et ne font qu'aggraver le mal.

Vous obtiendrez immédiatement le soulagement **complet et définitif** de votre infirmité grâce aux nouveaux **Appareils Pneumatiques Imperméables et sans Ressort** inventés par **M. A. CLAVERIE**, le grand Spécialiste de Paris.

Légers, souples, imperceptibles, imperméables, inaltérables, les nouveaux **Appareils de A. CLAVERIE** sont universellement considérés comme les **seuls** établis sur des bases réellement scientifiques.

Ils sont du reste recommandés chaque jour par plus de **6.000 Docteurs-Médecins** et ont été appliqués dans toutes les contrées à plus de **quatre millions de blessés.**

Aussi nous sommes heureux d'informer nos lecteurs que **l'éminent Spécialiste des Etablissements CLAVERIE** est actuellement de passage dans notre contrée, et nous les engageons vivement à profiter de sa haute compétence. Il recevra de 9 h. à 4 h. à :

Dunkerque, Samedi 8 Janvier, Hôtel du Chapeau-Rouge.
Armentières, Dimanche 9, Hôtel du Nord et du Comte d'Egmont réunis.
Hazebrouck, Lundi 10, Hôtel du Nord.
Roubaix, Mardi 11 et Mercredi 12, Hôtel de Paris (4, rue de Lille).
Tourcoing, Jeudi 13, Hôtel Terminus (Buffet de la Gare).
LILLE, Vendredi 14, Samedi 15 et Dimanche 16, Hôtel de la Paix (46, rue de Paris).
Douai, Lundi 17 Janv., Buffet de la Gare.
Denain, Mardi 18 Janv., Hôtel du Commerce.
Valenciennes, Mercredi 19 et Jeudi 20, Hôtel Saint-Jacques (place Saint-Jean).
Avesnes, Vendredi 21, Hôtel du Grand-St-Pierre.
Le Cateau, Samedi 22, Hôtel du Mouton-Blanc.
Maubeuge, Dimanche 23, Hôtel de l'Univers.
Cambrai, Lundi 24, Hôtel du Mouton Blanc.

« Traité de la Hernie », des « Varices » et des « Affections Abdominales »

Conseils et renseignements gratis et discrètement

Etablissements A. CLAVERIE, 234, Faubourg Saint-Martin, PARIS.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

MERVILLE

LIAISONS DANGEREUSES. — Rentrant le soir après s'être amusé au cabaret Lesecq, rue de la Brasserie, à Isbergues, où il rencontra plusieurs individus avec lesquels il fraternisa, M. Leblanc Oscar, batelier sur « l'Olga », constata la disparition de son portefeuille contenant 4.900 francs. Il accuse un marocain qui s'est montré très prévenant à son égard et que l'on recherche.

DUNKERQUE

ARRET DE TRAVAIL SUR LE PORT

Environ deux cents dockers employés au déchargement de 8.000 tonnes de maïs, que le vapeur « Buenos-Ayres » a apporté de la Plata, ont quitté le travail jeudi après-midi.

Ils avaient la veille présenté aux entrepreneurs une demande d'augmentation de salaire, soit deux centimes de la balle au lieu de un centime et demi.

On prête aux armateurs qui sont au nombre d'une dizaine l'intention de faire suivre le « Buenos-Ayres » sur Anvers.

Le « Buenos-Ayrs » qui appartient au Transit Maritime est géré par les Chargeurs Réunis.

SPORTS & JEUX

FOOTBALL

LA REVANCHE du CHAMPIONNAT de FRANCE

C'est un déplacement de quatre jours que devront effectuer les Bordelais pour rencontrer, dimanche, 9 janvier, Avenue de Dunkerque, leurs vainqueurs du Championnat de France 1914. Cette fois, le résultat pourrait bien être interverti, l'équipe de la V. G. A. M. étant tout simplement formidable avec les brillants internationaux qui ont nom Petit, Boyer, Mentha, Rodel. On sait que Petit est le meilleur joueur français de l'heure présente, mais que dire du Hollandais Sissingh, l'an dernier international et champion de Hollande avec De Quick ? Les Bordelais prétendent en outre posséder en Martin le meilleur ailier français. Ce sera un attrait de plus à cette rencontre que l'exhibition du brillant représentant du football méridional.

CHAMPIONNAT DES FOYERS

Résultats du dimanche 2 janvier :

Foot-Ball. — Deuxième équipe de la Gorgue-Estaires contre une équipe mixte du Foyer de la Bassée, 2 à 2.

Basket-Ball. — Valencienne, 26 ; Douai, 19, à Douai ; Roubaix, 6 ; Tourcoing, 3, à Tourcoing ; Lille, rue des Stations, 7 ; Lille, Gauthier-de-Châtillon, 1.

Matches de Foot-Ball du dimanche 9 janvier, au terrain du premier nommé : Sallaumines contre Béthune ; Vimy contre La Bassée, à 14 h. ; Tourcoing contre Cambrai.

ASSOCIATION SPORTIVE HELLEMMOISE

Dimanche 2 janvier A. S. H. (1) et F. C. Moulin de Roubaix font match nul 2 à 2. (Série B) A. S. H. (2) bat U. V. Phalempin (2) 4 à 0.

LA BOXE

GEO MARS VAINQUEUR D'HENRI VERNE

Dans un combat de boxe qui eut lieu mercredi à Paris, à la salle Wagram, notre concitoyen Géo Mars rencontrait Henri Verne, l'un des meilleurs welters français.

Au 7e rounds, Géo Mars a été déclaré vainqueur aux points.

BOURSE DE LILLE

DU 6 JANVIER 1921

CHARBONNAGES	Cours précéd.	Cours du Jour
Albi (action 100 t. p.)	467 ..	460 ..
» (part de fondateur) p.	901 ..	.... ..
Aniche (action 500 t. p.)	920 ..	925 ..
Anzin (le 1/100 de denier)	1052 ..	1045 ..
Béthune (Bully-Grenay) (part)	9820 ..	9820 ..
— (cinquantième de part)	201 ..	203 ..
Blanzy (action 100 t. p.) p	1410 ..	.... ..
Bruay (action)	2664 ..	2660 ..
— (dixième)	271 50	271 75
Carvin (action 100 t. p.)	580 ..	574 ..
Clarence (action 250 t. p.)	429 ..	424 ..
Courrières (action 100 t. p.)	1815 ..	1835 ..
Crespin-Nord, émis. 1905, tit. verts	189 50	190 ..
Douchy (action 200 t. p.)	1140 ..	1175 ..
Dourges	495 ..	509 ..
Escarpelle (action 100 t. p.)	960 ..	960 ..
Ferfay (action 125 t. p.)	545 ..	540 ..
Lens (action)	1335 ..	1310 ..
— (dixième)	136 ..	136 25
Liévin (dixième)	3451 ..	3541 ..
— (trois centième)	125 ..	.... ..
Ligny-lez-Aire (action 500 t. p.)	1305 ..	1299 ..
Marles 30 % (part d'ingénieur)	4050 ..	4132 ..
— 70 % (Société Rainbeaux)	7075 ..	7100 ..
— 70 % (vingtième)	341 ..	345 ..
Meurchin (action 100 t. p.)	1740 ..	1779 ..
Nord d'Atais (action 200 t. p.)	91 50	.... ..
Ostricourt (action 50 t. p.)	618 ..	618 ..
Thivencelles (Soc. ano.) act. 500 t. p.	1100 ..	1101 ..
Vendin-lez-Béthune (act. de jouiss.)	370 ..	375 ..
Vicoigne et Nœux (action)	2536 ..	2536 ..
— (dixième)	254 ..	252 ..

VALEURS PETROLIFÈRES	Cours précéd.	Cours du Jour
Bordeni (action 500 t. p)	369 ..	376 ..
— (part de fondateur)	455 ..	455 ..
Busténari (Société des Pétroles de (action 500 t. p.) p	626 ..	646 ..
» » (part de fondateur) p	1050 ..	1045 ..
Dabrowa (action 500 t. p.)	810 ..	810 ..
— (part de fondateur)	850 ..	850 ..
Financière des Pétroles	895 ..	893 ..
Franco-Polonaise	326 ..	340 ..
Grabownika (action 500 t. p.)	778 ..	785 ..
— (part de fondateur)	1195 ..	1170 ..
Karpathes	642 ..	659 ..
Omnium de P. d. N. (act. 500 t. p.) p.	945 ..	972 ..
» (part de fondateur) p	4245 ..	4390 ..
Polana (action 500 t. p.)	340 ..	330 ..
— (part de fondateur)	405 ..	400 ..
Potok (action 500 t. p.)	470 ..	455 ..
Sylva-Plana	700 ..	705 ..
Wankowa (action 500 t. p.)	757 ..	784 ..
— (part de fondateur)	380 ..	370 ..
Zagorz (S. d. P. de) (act. 500 t. p.) p.	310 ..	305 ..
» (part de fondateur) p.	380 ..	380 ..

MÉTALLURGIQUES ET VALEURS DIVERSES	Cours précéd.	Cours du Jour
Etabl. E. Feuillette (act. 100 t. p.) p	185 ..	.... ..
Const. et Tr. pub. d'Arras (act. 250 t. p.) (nº 2001 à 32000) p	300 ..	.... ..
Denain et Anzin (action 500 t. p.)	1600 ..	1597 ..
Etablissements Arbel (act. 500 t. p.)	705 ..	725 ..
Fives-Lille (action 500 t. p.)	1349 ..	1350 ..
Cie Ind. de Matel de tr. (act. 500 t. p.) (nos 22001 à 40.000)	480 ..	492 ..
Soc. Ind. de Verrerie (act. 500 t. p.)	710 ..	707 ..
Etablisse. Kuhlmann (act. 250 t. p.)	793 ..	790 ..

Marché relativement calme, mais légèrement mieux orienté surtout en Pétrolifères.

Le 1/4 de droit **LENS** s'est négocié ce jour à 31 francs en hausse, le 1/8e dedroit à 13 francs.

Nos Pétroles sont bien tenus et paraissent donner lieu à de bonnes transactions. La part **SYLVA** très demandée reprend une centaine de francs.

Les Diverses bien tenues.

La Banque **ROBERT** donne tous renseignements relatifs à la négociation des Valeurs Belges et à l'encaissement des coupons.

BANQUE ROBERT, fondée en 1868, Lille, 4, rue Nationale, au 1er étage. Médaille d'Or de l'Exposition Internationale de Lille.

ACHAT AU MAXIMUM de tous TITRES et VALEURS BONS DE LA DÉFENSE NATIONALE

Paiement comptant

BANQUE 5, RUE CAMBON, PARIS (29e année) — ON PEUT TRAITER PAR CORRESPONDANCE —

Bulletin Commercial

PARIS, 5 janvier :

VIANDES (Halles Centrales). — Les arrivages se sont élevés à 158.831 kilos. Le bœuf est en légère baisse, tandis que porcs, veaux et moutons ont subi une hausse sensible.

Cours moyens : Bœufs un quart derrière, 1re qualité, 9,20 ; un quart devant 1re qualité, ; bavettes, 8,20 ; cuisse, 8,20 ; Veaux pans et cuisseaux, 10,50 ; basse complète, 7,80 ; Moutons, carrés parés, 16 ; épaules 1re qualité, 10,50 ; poitrine, 7,50 ; gigots, 1re qualité, 14 ; 3e, 11 ; Porc longe, 12,50 ; jambons, 9 ; filet, 12,50.

BEURRE ET ŒUFS. — Les pavillons sont insuffisamment approvisionnés ; la vente est active.

Cours moyens, le kilo de beurre : Centrifuges Bretagne, 17,40 ; Charente te Poitou, 17,90 ; Touraine, 17,90 ; Marchands Bretagne, 15,20 ; Centre, 15 fr. ; divers, 14,60.

SUCRES. — La hausse persistante depuis une quinzaine s'est encore accentuée ; on a coté jusqu'à 205 francs les 100 kilos, les sucres numéro 3, pris en entrepôt. Stock du jour, 815.293 sacs.

LE HAVRE, 5 janvier :

CAFES. — En clôture, vente 500 sacs. Cours, les 50 kilos (impôt et frais en sus) : Janvier, 139 ; février, 137 ; mars, 131 ; avril, 127,50 ; mai, 126,50 ; juin, 122 ; juillet, 123,75 ; août, 123,25 ; septembre, 122,50 ; octobre, 121,50 ; novembre, 121,50 ; décembre 121,25.

BORDEAUX, 3 janvier :

VINS EXOTIQUES. — On cote l'hectolitre nu, quai Bordeaux, droits acquittés, plein fait à l'arrivée : vins rouges d'Espagne, 11 à 12 degrés, 125 à 130 francs ; dito, 13 à 14 degrés, 145 à 150 francs de Portugal, 11 à 12 degrés, 120 à 125 francs ; vins blancs d'Espagne, 11 à 12 degrés, 130 à 135 francs ; dito 13 à 14 degrés, 150 à 160 francs ; de Portugal, 11 à 12 degrés, 120 à 125 fr.

MARCHÉS DE LA RÉGION

FRESNES, 4 janvier :

Beurre, 15 à 17 ll kilo ; de ferme, 18 à 20 fr. ; œufs, 0,80 à 0,90 ; poules, 16 à 20 fr. pièce ; poulettes, 14 à 18 ; coqs, de 14 à 20 fr. ; canards, de 14 à 18 ; pigeons, de 10 à 18 fr. la couple ; lapereaux, de 3 à 6 francs pièce ; gros lapins, de 18 à 24 francs ; pommes de terre, 0,40 le kilo ; carottes, 0,35 le kilo ; navets, 0,30 le kilo ; endives de Bruxelles, 4,50 le kilo ; choux blancs, 0,60 à 0,75 pièce ; choux rouges, 0,90 ; oignons, 0,80 à 1 fr. le kilo.

BAILLEUL, 4 janvier :

425 kilos de beurre en pièces, vendus de 8,75 à 9,25 la livre ; œufs, 20,50 à 23,25 le quarteron ; poulets, 17 à 21 francs pièce ; lapins, 15 à 18 fr.

BERGUES, 2 janvier :

2.000 kilos de pommes de terre, 32 francs les 100 kilos ; 595 kilos fromage, de 4 et 5 francs le kilo ; 1.200 kilos de beurre en bloc, à 18 à 19 fr. 50 le kilo ; beurre en pièces, 18,50 et 19,50 le kilo ; œufs, le cent, 100 francs ; volailles, 1.276 têtes, la couple, 35 et 45 francs ; lapins, la pièce, 8 à 20 francs.

MARCHE AUX BESTIAUX. — Viande sur pied : prix moyen du kilo : 28 bœufs ou vaches, 5 fr. ; 83 porcs, 6,50.

Le CRÉDIT DU NORD

est officiellement désigné par les

Mines de Lens

POUR RECEVOIR LES SOUSCRIPTIONS à l'Augmentation de Capital

Le paiement du coupon Nº 38 y est effectué sans frais à présentation.

Cabinet de M. Amédée TAISNE, ancien principal clerc de notaire, liquidateur, 90, rue de Famars, Valenciennes.

PUBLICATION LÉGALE

Société en nom collectif Gaston DESBARBIEUX & Cie

Par acte sous signatures privées en date à Valenciennes du 10 décembre 1920, enregistré audit Valenciennes le 3 janvier 1921, nº 896,

1º M. Gaston DESBARBIEUX, entrepreneur de zinguerie et couvertures ;

2º M. Edmond MOREL, ingénieur,

Et 3º M. Maurice DESBARBIEUX, entrepreneur,

Tous trois demeurant et domiciliés à Valenciennes,

Ont formé entre eux une Société en nom collectif ayant pour objet l'entreprise de plomberie, zinguerie et couvertures et toutes opérations pouvant s'y rattacher directement ou indirectement.

La durée de la Société est de treize années commençant le 1er janvier 1921 et devant expirer le 31 décembre 1933 ; elle continuera ensuite de plein droit pour une période de cinq ans à partir du 1er janvier 1934 et ainsi successivement tous les cinq ans à moins que l'un des associés ne la fasse cesser soit à l'expiration du prochain exercice social, soit à l'expiration d'une période quinquennale.

Le siège de la Société est à Valenciennes, avenue Faidherbe, nº 126 bis, avec succursale à Croix, rue de l'Amiral-Courbet, nos 99 et 101.

La raison et la signature sociales sont : « Gaston DESBARBIEUX et Cie ».

Les affaires et les intérêts de la Société sont gérés et administrés par les trois associés, avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet.

En conséquence, chacun d'eux a la signature sociale mais il ne peut en faire usage que pour les affaires de la Société.

Les pouvoirs de chacun des associés comprennent notamment ceux de : Recevoir et payer toutes sommes, régler tous comptes, faire tous achats de matières premières et marchandises, au complant ou à terme, souscrire, endosser, accepter et acquitter tous effets de commerce, suivre toutes actions judiciaires, représenter la Société dans toutes opérations de faillite et de liquidation judiciaire, se désister de tous droits, faire mainlevée de toutes inscriptions, saisies, oppositions et autres empêchements, avant ou après paiement, traiter, transiger, compromettre.

Passer tous traités et marchés, faire toutes soumissions de travaux.

Toutefois, les emprunts et les hypothèques et nantissements, les baux, acquisitions, échanges et ventes d'immeubles ne pourront être réalisés qu'avec le concours des trois associés.

Le fonds social a été fixé à la somme de sept cent cinquante mille francs, apporté par chaque associé chacun pour un tiers.

M. Morel s'est réservé la faculté de se retirer de la Société à l'expiration des huit premières années, c'est-à-dire le 31 décembre 1928 et à partir de cette date le 31 décembre de chaque année, à la condition par lui de prévenir ses co-associés de son intention à cet égard par lettre recommandée au moins un an à l'avance. Dans ce cas, les autres associés continueront seuls la Société et rembourseront à M. Morel le montant de ses droits sociaux.

Dans le cas où un ou plusieurs inventaires successifs constateraient une perte équivalente à un quart du capital engagé, chacun des associés aura le droit de se retirer de la Société à la condition d'en prévenir par écrit ses co-associés dans les deux mois qui suivront la clôture de l'inventaire annuel, à peine de déchéance. Si un seul des associés use de cette faculté, les deux autres auront le droit, en faisant connaître par écrit leur intention dans le mois de l'avis qu'ils auront eux-mêmes reçu, de continuer seuls la Société en remboursant à celui d'entre eux qui se retirera, le montant de ses droits sociaux. Si les deux autres associés n'ont pas usé, dans le délai qui leur est imparti, du droit de continuer la Société, ou si deux associés ont manifesté simultanément l'intention de se retirer de la Société, celle-ci se trouvera dissoute et le troisième associé aura le droit de conserver pour son compte personnel tout l'actif social à charge par lui d'acquitter le passif et de rembourser les droits des deux autres associés dans les conditions stipulées à l'acte de Société.

En cas de décès de l'un des associés pendant le cours de la Société, cette Société ne sera pas dissoute ; elle continuera d'exister entre les associés survivants comme seuls associés en nom collectif et gérants ayant la signature sociale et les héritiers et représentants de l'associé décédé qui seront simples commanditaires pour la part de capital de leur auteur dans la Société, telle que cette part sera fixée par le dernier inventaire commercial ayant précédé le décès, et ce, rétroactivement à partir du premier jour de l'exercice social courant à l'époque du décès.

Dans le cas où après le décès d'un premier associé, un des deux associés en nom collectif survivants viendrait lui-même à décéder, la Société continuera sauf ce qui va être stipulé entre d'une part : l'associé en nom collectif survivant qui seul aura alors la signature sociale et d'autre part : 1º les héritiers et représentants du premier associé décédé comme commanditaires ainsi qu'il est dit ci-dessus, et 2º les héritiers et représentants du deuxième associé décédé qui seront aussi simples commanditaires pour la part de capital de leur auteur dans la Société, telle que cette part aura été fixée dans le dernier inventaire ayant précédé le décès, et ce, à compter rétroactivement du premier jour de l'exercice social courant à l'époque du décès.

Toutefois, en cas de décès de deux associés, l'associé en nom collectif survivant pourra s'opposer à la continuation de la Société et la faire cesser en notifiant par écrit son intention à cet égard, dans les deux mois du décès du deuxième associé à peine de déchéance, aux héritiers et représentants des associés décédés. S'il use de cette faculté, la Société sera dissoute de plein droit et devra être liquidée comme il va être dit ci-après.

Les commanditaires n'auront aucun droit d'immixtion dans les affaires de la Société.

Ils auront le droit de renoncer à la commandite prévue à leur profit et de demander le remboursement de la part de leur auteur résultant du dernier inventaire.

Les commanditaires voulant user de cette faculté, devront faire connaître par écrit leur intention à cet égard dans les deux mois du décès de leur auteur.

En cas de décès d'un associé commanditaire, la Société ne sera pas dissoute et continuera dans les mêmes conditions avec ses héritiers et représentants.

Enfin dans le cas où le dernier associé en nom collectif survivant viendrait lui-même à décéder pendant le cours de la Société, celle-ci sera dissoute de plein droit, à moins que tous les associés ou leurs représentants ne s'entendent pour la nomination d'un nouveau gérant.

A défaut d'entente pour la prorogation de la Société comme en cas de dissolution anticipée pour quelque cause que ce soit (et sauf l'effet des stipulations ci-dessus), la Société sera liquidée aussitôt après sa dissolution, soit par les associés en nom collectif ou le ou les survivants d'eux, soit par celui ou ceux qui seraient choisis amiablement par les autres. S'il y a des associés commanditaires, ceux-ci pourront désigner l'un d'entre eux pour procéder à la liquidation conjointement avec l'associé ou les associés en nom collectif survivants, et en cas de dissolution par suite du décès du dernier associé en nom collectif survivant ils devront nommer un ou plusieurs liquidateurs choisis parmi eux ou en dehors d'eux.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le règlement du passif. Ils pourront notamment vendre aux enchères ou à l'amiable l'établissement commercial exploité par la Société, traiter, transiger, compromettre, donner tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement, exercer toutes actions judiciaires.

« Un original de l'acte de « Société a été déposé le « 5 janvier 1921, à chacun des « greffes des Tribunaux de « Commerce de Valenciennes « et de Roubaix et des Jus« tices de Paix des cantons « Nord de Valenciennes et « Ouest de Roubaix. »

Pour extrait :

Gaston DESBARBIEUX et Cie.

Cabinet de M. Amédée TAISNE, ancien principal clerc de notaire, liquidateur, 90, rue de Famars, Valenciennes.

PUBLICATION LÉGALE

PREMIERE INSERTION

APPORT EN SOCIETE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous signatures privées enregistré à Valenciennes, le 3 janvier 1921, nº 896, M. Gaston DESBARBIEUX, entrepreneur de plomberie, zinguerie et couvertures, M. Edmond MOREL, ingénieur, et M. Maurice DESBARBIEUX, entrepreneur, tous trois demeurant à Valenciennes, ont fait l'apport à la Société en nom collectif formée entre eux sous la raison sociale : « Gaston DESBARBIEUX et Cie », de l'entreprise de zinguerie, plomberie et couvertures exploité dans des immeubles sis à Valenciennes, avenue Faidherbe, nº 126 bis et avenue Sénateur-Girard, nº 36, et à Croix, rue de l'Amiral-Courbet, nos 99 et 101, et comprenant notamment la clientèle et l'achalandage y attachés ; le matériel et les objets mobiliers servant à son exploitation, les approvisionnements, matières premières et marchandises en dépendant.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours de la seconde insertion à Valenciennes, avenue Faidherbe, nº 126 bis, au siège de ladite Société.

Pour première insertion :

Gaston DESBARBIEUX et Cie.

Hep ! Hep ! Flavie !...

— R'vette in peu, Flavie ! j' n' t'avo point quittée d' chinq minut's qu' j' sus rintrée dineune boutiq' pour accater d' l'AUTOLAVE...,

Vraimin ché' bon et in'ia pu d' besoin de frotter et min linche y é comm' d'el neiche... Tous les gins d' m' cité acatent achteur d' l' AUTOLAVE et n' veul't pus rin d'autre...

Al' r'voyure, Flavie, et cor' merci, saite...

FEUILLETON DU *REVEIL DU NORD*. — Nº 83

LOINTAINE REVANCHE

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

PAR

Daniel LESUEUR

Sylvaine détacha la médaille et la chaîne des doigts qui les tenaient encore, et qui les laissèrent aller. Elle baisa la relique, les yeux fixés sur l'homme qui pleurait. Elle la glissa dans son corsage. Puis, avec lenteur, du pas dont on marche au supplice, elle se détourna et sortit de la chambre.

XI

LA COUR D'ASSISES

Le procès de Marcien Férel prit, dès la période d'instruction, avant même l'ouverture des débats, les allures d'une cause célèbre. Roger Bertelin, chef de l'usine de Sézenac, en voie de rivaliser avec le Creusot, était une personnalité connue du monde entier. Sa réputation de savant s'ajoutait à sa renommée d'industriel, et ses projets philanthropiques, la mise en actions de son entreprise au profit de ses ouvriers, causaient des discussions sans fin dans les revues spéciales.

Même ces questions techniques, à cause de leur intérêt général, débordaient dans la presse quotidienne, enthousiasmaient ou indignaient les apôtres des différents systèmes socialistes. Peu de noms avaient été récemment mis en lumière autant que celui de cet homme. Il personnifiait des aspirations et des espérances qui sont parmi les plus dominatrices de notre époque. On entrevoyait une nouvelle ébauche de cette société idéale, que notre génie latin veut toujours fonder de toutes pièces, par une création de l'esprit, sans tenir compte des faiblesse, des vices inhérents à ceux qui la composeraient. Le bonheur, établi, théoriquement, rendrait, croit-on, l'homme parfait. Tandis que c'est par un perfectionnement individuel que l'homme, au contraire, peut se rapprocher du bonheur. N'importe ! Ces belles chimères semblaient devoir un jour surgir en réalité hors du laboratoire de ce penseur qu'on nommait Roger Bertelin. Et voici qu'il était frappé dans sa personne, dans ses plus chères espérances... Et par quelle main ?... Celle de son disciple, de son confident, presque de son fils d'adoption !

Plus la chose était monstrueuse, plus elle s'imposait par une tragique séduction à l'imagination publique. Une légende se formait. Et quelle légende !... Si superbe dans son horreur qu'on eût trop perdu d'émotion dramatique en renonçant à y croire. Le criminel correspondait bien à un type convenu de perversion toute moderne. C'était le déclassé, le raté, pétri d'intelligence, dévoré d'ambition, élevé au-dessus de sa caste par une initiation dangereuse à une science desséchante. C'était le frère naturel peut-être — car les journaux n'avaient pas négligé des allusions plus ou moins claires à ce mystère piquant — exaspéré d'envie contre l'héritier légitime. C'était celui qui recevait un morceau de pain quand il eût trouvé plus juste de partager un royaume. Qu'avait-il voulu en posant sa bombe ? Satisfaire une jalousie infernale ou une infernale cupidité ? Les deux peut-être. En tuant Bertelin, en détruisant son œuvre, il restait le maître de ses secrets. De lui dépendait ensuite l'accomplissement de la découverte. Il en possédait toutes les données. A son tour, il dompterait la fortune, il conquerrait la gloire.

Voilà le roman que développaient les chroniqueurs. Quand le public en eût savouré les captivants détails, c'eût été une véritable déception si quelques-unes des scènes poignantes et prévues avaient manqué à la cour d'assises. On attendait surtout le principal coup de théâtre : la confrontation publique entre la victime et le meurtrier, entre cet admirable Roger Bertelin et le misérable enfant qui l'avait si odieusement trahi. Les élus qui s'étaient assuré une place aux débats encombraient les hôtels de Valence plusieurs jours avant le procès. Mais ceux-là constituaient une infime exception relativement aux foules dont la curiosité haletait de toutes parts, et qui se précipitèrent sur les journaux dès que le télégraphe eût envoyé les premiers comptes-rendus.

Dans tous les grands drames judiciaires il se forme ainsi des courants d'opinion créant d'avance la culpabilité ou l'innocence de l'accusé. La plupart du temps l'un des courants l'emporte complètement sur l'autre. Il est rare que les présomptions soient égales et la persuasion se détermine d'une façon unanime et rapide. Tel fut le cas pour Marcien Férel. Le récit de l'attentat fut présenté instinctivement par la presse d'une façon qui ne laissait guère place au doute. Avant la fin de l'instruction, la culpabilité du prévenu était pour tous un article de foi, un dogme, que l'on eût ébranlé avec peine.

Ne peut-on penser que la pression d'une telle atmosphère s'exerce sur les magistrats, quoi qu'ils en aient garde ? Par la voix puissante de la presse, le suffrage universel se glisse partout. L'action des masses influence toute la vie sociale, même dans les fonctions judiciaires. C'était déjà un condamné dans la conscience universelle, ce pâle jeune homme qui se levait de son banc d'infamie, entre ses gardes, pour répondre aux questions du président.

La salle de la cour d'assises, à Valence, présentait l'aspect élégant d'une chambrée parisienne. De fait, beaucoup d'assistants arrivaient de la capitale. On se montrait, entre les journalistes connus, des écrivains venus là pour étudier une psychologie morbide, pour noter les phrases d'un drame tel que le théâtre ou le roman n'en offrent guère, des gens du monde curieux d'émotions fortes, des femmes qui n'avouaient pas leur folie de névrosées, l'attraction exercée sur elles par cet anarchiste de vingt-quatre ans, que les photographies et les illustrations représentaient charmant, d'une grâce contrastant avec l'horreur de son crime, les traits fins dans leur gravité fière, les yeux emplis d'une nostalgique douceur.

Parmi cette assemblée d'élite, une spectatrice faisait sensation. C'était Jeanine Chabrial, la femme du directeur des chemins de fer, une de ces grandes mondaines privilégiées, à qui l'influence et la beauté tiennent si bien lieu de vertu que les plus mauvaises langues n'osent pas dire d'elles ce que tout le monde en sait.

De tous ces Parisiens accourus au procès de Valence comme à une représentation de Beyreuth ou à un gala de la Comédie-Française dans les arènes d'Orange, nul n'ignorait que la belle Mme Chabrial eût allumé et satisfait de grandes passions. Elle avait été, — elle était toujours, disait-on, — la maîtresse de Luc de Prézarches, ancien ministre, aujourd'hui vice-président du Sénat, et dont le nom revenait souvent, avec un prestige d'élégance, de belle tenue politique, de conciliation entre les partis, quand on parlait de candidatures éventuelles à la présidence de la République.

Lorsqu'on voyait passer, dans l'avenue du Bois de Boulogne, les irréprochables attelages de la belle Mme Chabrial, on ne s'étonnait guère, sachant que ses chevaux sortaient des haras fameux de Moïse Gurdenthal, le milliardaire dont la fortune avait triplé au moment du rachat des chemins de fer par l'Etat. Et quand on rencontrait sur le boulevard la silhouette amaigrie, courbée, la face blêmie, aux regards atones, de celui qui signait naguère des toiles de génie sous le nom de Marius Joubert, on chuchotait les mots de détraquement de morphine, on racontait même une histoire de suicide manqué...

Mais on ne mêlait pas ouvertement à ces allusions lugubres le nom de la femme dont le dur caprice avait affolé d'amour, puis désespéré de jalousie, broyé de dédain, le malheureux artiste.

Cette femme, cette Jeanine, — qui portait dans le secret de ses souvenirs tant d'intrigues et de désastres, — trônait là, dans cette cour d'assises, où, comme partout, elle semblait le centre des gestes, des paroles, des pensées, appliqués à lui plaire, tandis qu'un innocent frémissait sous le mépris au banc des accusés. Dans Sézenac, elle n'avait pas rencontré encore son ancienne victime, ce Claude Ramerie dont elle avait si habilement jadis machiné l'assassinat. Elle était loin de penser qu'il jouât un rôle dans le drame actuel, — ce drame où elle-même venait se jeter à plein cœur, soulevée dans sa morne satiété d'ambitieuse par la catastrophe qui dévastait l'existence de Roger.

De quel sursaut l'avait secouée l'affreuse nouvelle !... Déjà touchée par l'ennui, au faîte de sa brillante destinée, lasse de la perpétuelle mise en scène, écœurée par la platitude des adulations, elle s'était enfin sentie frissonner et vivre dans une étreinte d'angoisse, dans un réveil de passion.

Ce Roger, qu'elle oubliait un peu, qu'elle oubliait volontairement, parce qu'il représentait l'inaccessible, et qu'elle ne consentait pas à s'avouer une défaite, voici que, brusquement, il lui ressaisissait l'âme et lui bouleversait les sens, depuis qu'elle l'apercevait dans une atmosphère de mystère et de sang.

A cette griserie étrange s'ajoutait une perspective de victoire. L'être de froideur et d'orgueil, qui jamais n'avait daigné s'apercevoir de son amour, en serait touché peut-être quand lui-même se trouverait désarmé par la souffrance.

Le voici frappé, mutilé, condamné à l'isolement par la rechute de sa femme dans la folie, par la mort du fils attendu. Repousserait-il encore l'offrande d'une volupté que les plus puissants, les plus admirés, les plus superbes, achetaient au prix de leur pouvoir, de leur or ou de leur génie ?

Jeanine accourut à Sézenac.

Quand les assises s'ouvrirent à Valence, elle se trouvait dans le pays depuis quelques jours. Trop subtile pour trahir une ardeur dont on pouvait encore se méfier, et qui risquait de paraître singulièrement inopportune, elle était entrée en providence compatissante dans la maison des Bertelin.

Prodiguant des soins à sa pauvre chère Lucie, sa maternelle protection à Sylvaine, elle ne témoignait à Roger que la plus discrète, mais la plus enveloppante sympathie. Aussitôt, d'ailleurs, qu'elle l'avait revu, convalescent de sa blessure, d'une si hautaine tristesse et d'une beauté plus saisissante dans sa pâleur, avec la flamme avivée des yeux, la tranquille énergie de l'expression, et ce bras tragique, dissimulé fièrement, Jeanine s'était sentie emportée vers cet homme par une fascination plus irrésistible que jamais.

Un charme d'attendrissement et de douceur, inconnu d'elle-même jusque-là, mêlait à sa passion une suavité délicieuse. Elle eût voulu se faire humble, consolante et câline, pour bercer cette altière douleur. Des envies de s'agenouiller lui venaient à cette reine insolente,